
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 SEPT 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00487 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers des Services Touristiques et Hôteliers, session 2022.**

Ce sont :

CONSEILLERS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SORGHO ZAKARÉ	212047L	B10230112	31/12/82
1°	BADOLO AUGUSTIN	226407R	B10270093	18/08/87
3°	SORE ABDOUL KARIM	246772B	B11906060	22/03/80
4°	KOUDOUGOU REINE JOSIANE SIDNOOMA	354629F	B10326659	07/09/90
5°	NIKIEMA EMMANUEL	246769A	B4305211	19/04/88
5°	KABORE WENDEPANGA FLORENT	226420D	B17315560	03/07/85
5°	NACANABO YASSIA	354630T	B15806725	31/12/85
8°	BARRO ABOUBAKAR	226391D	B15622909	31/12/81
9°	DAMIBA SECK OUMAR	238391R	B14512308	31/12/81
9°	SAVADOGO RASMANE	354633V	B11213426	31/12/95

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National

